



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE



Division
Des Personnels

Bureau des Actes Collectifs
- DP 2-

Référence
Liste d'aptitude 2013
Directeurs

Dossier suivi par
Mme PINEL Mireille
04 91 99 68 06

Mme MOSER Marie
04 91 99 67 49

Fax
04 91 99 67 81
Mél.
Ce.dp13
@ac-aix-marseille.fr

28-34 boulevard
Charles Nédelec
13231 Marseille
cedex 1



Le directeur académique
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et messieurs les Instituteurs (trices)
et professeurs des écoles

Sous couvert de mesdames et messieurs les
inspecteurs de l'Éducation nationale

Marseille, le 27 septembre 2012

OBJET : Liste d'aptitude à l'emploi de directeur d'école - Année 2013
Candidatures des professeurs des écoles et des instituteurs(trices) adjoint(e)s

Ref : Décrets n°89-122, 89-123, 89-124 du 24-2-1989 (B.O. n°10 du 09/09/1989) ;
Lettre ministérielle du 17 décembre 2001 et note de service n° 02-023 du
29/01/2002 ;
Décret n°2002-1164 du 13 septembre 2002 (J.O. du 15 septembre 2002 modifiant
le décret n°89-122 du 24/02/1989) .

Veillez trouver ci-après les modalités relatives à l'inscription sur la liste d'aptitude à l'emploi
de **directeur d'école au titre de l'année 2013**.

I - Conditions exigées

Les instituteurs(trices) et professeurs des écoles doivent avoir au 31 août 2013, au moins
deux années de services effectifs en cette qualité dans l'enseignement préélémentaire ou
élémentaire pour être inscrits sur la liste d'aptitude à l'emploi de directeur d'école.

Sont assimilables à des services d'enseignement en école maternelle ou élémentaire, les
services effectifs d'enseignement accomplis en situation d'affectation ou de détachement en
présence d'élèves d'âge maternel ou élémentaire, y compris les services effectués en qualité
d'**instituteur(trice) spécialisé(e) ou de titulaire remplaçant (Z.I.L. - Brigade)**.

Les services effectués à **temps partiel** sont décomptés au prorata de leur durée.

II - Inscription - Affectation

Il est établi chaque année une liste d'aptitude par département arrêtée après avis de la
Commission Administrative Paritaire Départementale. L'inscription sur cette liste demeure
valable trois années scolaires. Durant cette période de validité il n'y a pas lieu de solliciter
une nouvelle inscription.

Les candidats sont convoqués devant une commission départementale d'entretien qui émet un avis.



2/2

II.a – Inscription sur dossier pour :

- 1- Les nouveaux candidats qui remplissent les conditions exigées ;
- 2- Les personnels inscrits sur liste d'aptitude **antérieurement** à l'année **2011**;
- 3 - Les personnels qui assurent un intérim de direction pour l'année scolaire 2012-2013. **Ils sont dispensés d'entretien, sous réserve de l'avis favorable de l' I.E.N.** dont ils relèvent , sans que la condition d'ancienneté de service (2 ans), puisse leur être opposée.

II.b – Inscription de plein droit :

La validité de la liste d'aptitude étant de trois années les candidats dont l'inscription est intervenue au titre des années 2011 et 2012 (quel qu'ait été le département au sein duquel l'inscription a été prononcée), sont inscrits de plein droit sur la liste d'aptitude 2013 et n'ont ni dossier à constituer, ni entretien à passer.

II.c – Règles de nomination et d'affectation :

Les candidats inscrits sur liste d'aptitude seront affectés, après consultation de la C.A.P.D. en fonction des vœux émis et selon le barème départemental (sous réserve de l'intérêt du service).

Les personnels régulièrement nommés dans l'emploi de directeur d'école durant au moins trois années scolaires (consécutives ou non), peuvent être à nouveau nommés directeur d'école sur leur demande dans le cadre **des opérations annuelles de mobilité, sous réserve de l'avis sur leur manière de servir émis par l' I.E.N dont ils relèvent.**

Avant sa prise de fonction, tout directeur nouvellement nommé devra impérativement avoir suivi la formation qui se déroulera aux mois de mai et/ ou juin 2013. Les dates précises de ce stage seront communiquées ultérieurement

IMPORTANT : pour formuler des vœux d'affectation, il convient d'attendre la parution de la circulaire du mouvement et l'ouverture du serveur S.I.A.M.

III - Dépôt des candidatures

Le dossier de demande d'inscription sur liste d'aptitude est à retirer auprès des secrétariats d' I.E.N. Il sera joint, obligatoirement , au dossier :

- La photocopie des **deux derniers rapports d'inspection** ;
- Une enveloppe au format 229x161 **affranchie et libellée à l'adresse personnelle** , utilisée pour l'envoi de la convocation ;

Le dossier complet devra être transmis à l' I.E.N. pour **le lundi 12 novembre 2012**, délai de rigueur.

L'Inspecteur de l'Education Nationale, après avoir vérifié que les candidats remplissent les conditions, portera son avis **motivé** pour chaque candidature et me fera parvenir les dossiers sous **bordereau récapitulatif** pour **le vendredi 30 novembre 2012 au plus tard.**

Je leur demande de veiller tout particulièrement à la cohérence des développements contenus dans l'avis motivé avec l'appréciation synthétique (favorable ou défavorable) qui le conclut.

Pour permettre à M. le Directeur Académique de se prononcer en toute connaissance de cause, les I.E.N. sont invités à rencontrer les candidats (entretien, visite des classes,

inspection...) préalablement à l'élaboration de l'avis motivé. Au cas où cet avis serait défavorable, il conviendrait d'en informer le candidat et d'établir à mon intention un rapport circonstancié dont la C.A.P.D. aura à connaître, je le rappelle.



Les entretiens sont prévus les lundi 21 et mardi 22 janvier 2013. Je recommande aux maîtres intéressés par l'exercice de ces fonctions de prendre toutes mesures utiles pour garantir leur disponibilité aux dates précitées. En tout état de cause aucun motif d'absence (stages, sorties scolaires, classes transplantées, etc. ...) ne pourrait justifier le report de leur audition par la commission d'entretien.

3/3

Je rappelle, enfin, aux directeurs en fonction, qu'ils doivent s'assurer de la diffusion de la présente note de service auprès de tous les maîtres de l'école y compris aux personnels absents (stages, congés de maladie, de maternité, etc. ...).

Pour le directeur académique,
Le secrétaire général

Signé

Michel RICARD

**DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LISTE D'APTITUDE
A L'EMPLOI DE DIRECTEUR
ANNEE 2013**

dossier 2013. Doc

CIRCONSCRIPTION D'I.E.N.

NOM **Prénoms :**

(en lettres capitales) *(pour les femmes mariées)*

NUMEN

Date de Naissance Lieu de naissance :

N° INSEE

ETAT-CIVIL : célibataire marié(e) veuf (veuve) divorcé(e)

Adresse personnelle à laquelle sera envoyée la convocation : *joindre une enveloppe dûment affranchie comportant cette adresse :*

POSTE ACTUELLEMENT OCCUPÉ : (préciser l'adresse de l'école ou l'établissement et la ou les classes où le service est assuré et n° de téléphone)

✓ Etablissement : Tél. :

✓ Classe occupée :

✓ Niveau :

Intérim de Direction à l'Année 2012-2013 OUI NON

- le lieu d'exercice de l'intérim :

Notes d'inspection (les deux dernières)

Note / 20 date :

Note / 20 date :

Joindre la copie des deux derniers bulletins d'inspection

ECHELON Date

ETAT DES SERVICES en qualité de titulaire : les services accomplis en qualité de suppléant ou d'élève-instituteur ne sont pas pris en compte.

Les services effectués à temps partiel sont décomptés au prorata de leur durée.

ETABLISSEMENT D'AFFECTATION	Fonctions exercées (Adj. - Ens. Spécialisé. Tit. Remplacant. –	Préciser Temps complet ou partiel	PERIODE Jusqu'au : 31 AOÛT 2013	DUREE		
				A	M	J
TOTAL DES SERVICES EFFECTIFS DE TITULAIRE						

ENGAGEMENT :

Je m'engage à me libérer de toute obligation (stages, sorties scolaires, classes transplantées, etc. ...) qui m'empêcherait de me présenter à l'examen se déroulant les 21 et 22 janvier 2013 ou de participer intégralement au stage de formation qui se déroulera en mai et/ou juin 2013. Les dates précises de ce stage vous seront communiquées ultérieurement.

Je déclare avoir pris connaissance du décret n° 89-122 du 24 février 1989 modifié par la note de service n° 95-216 du 11/10/95 parue au B.O. n° 38 du 19/10/95 et de la note de service n° 02-023 du 29 janvier 2002 et je sollicite mon inscription sur la liste d'aptitude à l'emploi de directeur d'école.

A _____, le
Signature du Candidat

AVIS MOTIVÉ DE L'INSPECTEUR CHARGÉ DE CIRCONSCRIPTION OU DE L'INSPECTEUR A.S.H.

(sur les aptitudes du candidat aux fonctions de direction)

1) Sens du Service Public:

Dynamisme : 1 - en classe :
 2 - au sein de l'école :
 3 - en dehors de l'école :

2) Qualité de tenue, d'éducation et de caractère :

Rapports avec l'administration :
Rapports avec les collègues :
Rapports avec les parents d'élèves :
Rapports avec les élèves :

3) Intérêt pour le travail administratif et l'organisation :

Aptitude à s'adapter aux règles administratives :
Aptitude à la rédaction administrative :
Aptitude à l'expression orale en public :

Goût pour les responsabilités :
Qualités d'animateur :

APPRÉCIATION GÉNÉRALE :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

AVIS :

Date et signature

Favorable } À l'inscription sur
 Défavorable } la liste d'aptitude

AVIS CIRCONSTANCIÉ DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE

AVIS FAVORABLE

AVIS DEFAVORABLE (*joindre rapport circonstancié*)

Fait à _____, le

Le Président de la Commission

AVIS DE LA C.A.P.D.

FAVORABLE

DEFAVORABLE

DÉCISION DE L'I.A.

INSCRIT

NON INSCRIT

Fait à Marseille, le